

Séjour Neige 2025 - Préinscriptions

Un séjour Neige est prévu du 11 au 18 janvier 2025 à Montgenèvre dans la résidence Villages Club du Soleil. Deux options sont proposées : Ski alpin et Raquettes.

Option SKI ALPIN : Minimum 32 personnes ;

Tarif prévisionnel : 850 € payables en 2 chèques, l'un de 470€ en juin 2024, le solde en novembre 2024. Ce tarif comprend :

- Pension complète semaine
- Hébergement en chambre double ou Twins
- Restauration en buffet à volonté avec possibilité panier pique-nique
- Taxe de séjour et Assurance hébergeur pour annulation et interruption de séjour
- Activités de journée + animations de soirée
- **Le forfait skieur 6 jours** Domaine MONTGENEVRE MONT DE LA LUNE (30 remontées mécaniques, 110 km de pistes), dont 1 journée VOIE LACTEE (domaine franco-italien jusqu'à Sestrières : 80 remontées mécaniques et 400 km de pistes)

Option RAQUETTES : Minimum 12 personnes ;

Tarif prévisionnel : 800 € payables en 2 chèques, l'un de 470€ en juin 2024, le solde en novembre 2024. Ce tarif comprend :

- Pension complète semaine
- Hébergement en chambre double ou Twins
- Restauration en buffet à volonté avec possibilité panier pique-nique
- Taxe de séjour et Assurance hébergeur pour annulation et interruption de séjour
- Activités de journée + animations de soirée
- **Le forfait piéton** Domaine MONTGENEVRE MONT DE LA LUNE
- **3 demi-journées modulables de randonnées raquettes guidées**
- *Tarif : demi-journée supplémentaire de randonnée raquette guidée : 18 €/pers (achat sur place)*
- *Tarif : journée supplémentaire de randonnée raquette guidée : 30 €/pers (achat sur place)*

Le déplacement s'effectuera par covoiturage. Suivant l'itinéraire, la durée du trajet varie de 2h à 3h30 et le coût de 50€ à 65€/personne (3 à 4 personnes par voiture)

Procédure de préinscription et d'inscription :

- 1) Envoyez le plus vite possible par mail votre intention de participation à Gilbert ACHARD (autoga47@gmail.com) en précisant bien l'option choisie. Cette phase déterminera le maintien ou non du séjour, suivant le nombre des intentions de participation par option.
- 2) Envoi, avant le 15 mars 2024, par courrier d'un chèque de confirmation de 150€, à valoir sur le chèque de solde de novembre 2024. *Ce chèque ne sera pas remboursé si un désistement de complaisance intervient avant le paiement du 1^{er} chèque d'acompte en juin 2024.*
- 3) L'inscription définitive se fera avant le 15 juin 2024, en remplissant et en renvoyant le contrat de vente qui vous sera parvenu par mail, dès que votre préinscription sera validée. Cet envoi devra contenir aussi les 2 chèques demandés (acompte de 470€ et solde)

Tous les courriers sont à adresser à Gilbert ACHARD, 390 rue du Puy Gris 73000 Chambéry
Tous les chèques sont à faire au nom de l'ADAPAR